ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prevention : Tarn

Question écrite n° 10413

Texte de la question

Mme Jacqueline Alquier attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre de l'interieur, charge des collectivites territoriales, sur l'evolution rapide qu'a connue dernierement la lutte contre la pollution industrielle dans le bassin du Thore. Les investissements engages par les adherents de la chambre syndicale du delainage et negoce lainier de Mazalet s'eleve, en moyenne, a 1 500 000 francs par entreprise, ces sommes venant augmenter l'assiette servant au calcul de la taxe professionnelle et de la taxe fonciere, Elle lui demande, compte tenu de la specifite locale de la problematique soulevee, si des amenagements peuvent etre envisages afin d'encourager une depollution devenue prioritaire pour l'ensemble du bassin.

Texte de la réponse

Reponse. - La pollution organique et toxique (metaux lourds) deversee de facon permanente dans les cours d'eau du bassin du Thore, par quelques 140 entreprises de delainage, de megisserie et de lavage du Tarn, n'etait pas tolerable et necessitait un effort de ces industriels en matiere d'epuration de leurs rejets. Les cours d'eau du Thore et du Dadou sont de leur fait impropres a tous les usages. Il ne serait pas justifie de prevoir des compensations fiscales supplementaires a l'avantage des industries qui ont du proceder a des amenagements afin de se mettre en conformite avec les prescriptions de sauvegarde du milieu imposees par l'administration. Au demeurant, les investissements en matiere de depollution sont susceptibles de beneficier, outre d'aides de l'agence de l'eau et du FEDER, des dispositions de l'article 39 quinquies E du code general des impots, instituant un amortissement exceptionnel egal a 50 p 100 de leur prix de revient. Par ailleurs, pour l'etablissement des impots locaux, la valeur locative des installations destinees a la lutte contre les pollutions, lorsqu'elles font l'objet de l'amortissement exceptionnel, est reduite d'un tiers.

Données clés

Auteur : Mme Alquier Jacqueline
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10413
Rubrique : Pollution et nuisances
Ministère interrogé : collectivités territoriales
Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1082